

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

4 octobre 2007

Le Luc en Provence

## PROCES-VERBAL

Ont assisté à l'assemblée générale ordinaire du 4 octobre 2007,

### Pour les communes :

Jean-Michel COUVE,	Député-maire de Saint-Tropez, Président de l'A.P.P.M.
Florence LANLIARD,	Maire de Plan de la Tour
Alain FABRE,	Maire du Cannet-des-Maures
Paul ROUGON,	Maire de Flassans-sur-Issole
Dominique CASTELLINO,	Adjointe au Maire de La Garde Freinet
Sylvie LEBORGNE,	Adjointe au Maire du Thoronet
Maryse HAUW,	Adjointe au Maire de Vidauban
Christian BONNAFOUX,	Adjoint au Maire de Puget-Ville
Gérard MUNOS,	Adjoint au Maire de Pierrefeu
Danièle SIMON,	Conseillère Municipale de Vidauban
André LANZA,	Conseiller Municipal de Grimaud
Daniel LEMAIRE,	Conseiller Municipal de La Londe les Maures

### Autres membres de l'A.P.P.M. :

Liliane MAILLARD,	Représentante de l'Union Patronale du Var - Golfe de Saint-Tropez
Thierry GACHON,	Représentant de la FNAIM du Var
Bertrand DESCHAMPS,	Représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var, Golfe de Saint-Tropez
Bernard FARACO,	Représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var
Loïc de SALNEUVE,	Vice-président de la Chambre d'Agriculture du Var
Antoine PASTORELLI,	Représentant de la Chambre d'Agriculture du Var
Roque PERTUSA,	Représentant de la Chambre d'Agriculture du Var
Eric PASTORINO,	Représentant de la Chambre d'Agriculture du Var
Antoine PASTORELLI,	Représentant de la Chambre d'Agriculture du Var et Secrétaire Général de la FDSEA

### Autres personnes présentes :

Annick SORASSO,	Secrétaire Général Adjointe de la Sous-préfecture de Draguignan
Alain COLLAS,	Direction de l'Aménagement du Territoire/SPTC du Conseil Régional PACA
Jean-Claude ALBERIGO,	Représentant Monsieur Philippe CHESNEAU, Vice-président du Conseil Régional PACA
Sophie PERCHAT,	Directrice de l'Association des Communes Forestières du Var
Sandrine TORNOR,	Collaboratrice du maire du Cannet des Maures

Eric ALTERO,	Technicien de la Chambre d'Agriculture du Var
Stéphane NALIN,	Technicien forestier CRPF
Sylvain MASSON,	Chargé de mission au cabinet du Député-maire de Saint-Tropez
Jean-François ANDRE,	Collaborateur du Maire de Plan de la Tour
Cécilia BROVIA,	Comité des Elus / Golfe de Saint-Tropez
Karine CARRUS,	Comité des Elus/ Golfe de Saint-Tropez
Carole BLION,	Expert-comptable APPM
Juliette LEYGUES,	Latitude Gallimard
Eric SCHMIDT,	CEIS
Stéphane de PONCINS,	<i>sdp.conseils</i>
Julien GOMEZ,	<i>sdp.conseils</i>

Ont donné pouvoir :

Louis FOUCHER, Maire de Cavalaire

Absents excusés :

Louis FOUCHER,	Maire de Cavalaire
Yvon ZERBONE,	Maire de Gassin
Henri CHARTIER,	Président de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre
Monsieur TAVE,	Représentant la Chambre des Métiers du Var
Monsieur JOUANET,	Représentant l'Union Professionnelle Artisanale du Var.

\*\*\*

**Le Président** ouvre la séance à 10h40.

Il remercie les participants de leur présence et notamment Madame SORASSO, Secrétaire Générale Adjointe de la Sous-Préfecture de Draguignan, déléguée par Madame Françoise SOULIMAN, Sous-préfet, et les représentants du Conseil Régional PACA.

Il rappelle ensuite l'ordre du jour de la présente Assemblée Générale :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mars 2007
2. Etat d'avancement de la démarche de Pays (Charte de Pays, Conseil de Développement, ...)
3. Présentation du projet de site Internet proposé par les éditions Latitude Gallimard
4. Rapport d'Activités 2006, Approbation des Comptes de l'exercice 2006, Affectation des résultats, Projet de Budget 2007 et Cotisations 2007

## 1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mars 2007

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale en date du 22 mars 2007, a été transmis à tous les membres avec la convocation à la présente Assemblée qui l'approuvé à l'unanimité.

\*\*\*

## 2. Etat d'avancement de la démarche de Pays

*En introduction ...*

Jean-Michel COUVE rappelle que le cabinet d'études CEIS (représenté par Monsieur Eric SCHMIDT) a été choisi, lors de l'Assemblée Générale du 22 mars dernier, dans le but de finaliser le projet de Pays des Maures (Charte et Conseil de Développement). Celui-ci est assisté par le Cabinet *sdp.conseils* (représenté par Monsieur Stéphane de PONCINS).

Il souhaite par ailleurs rappeler que les deux tiers de la France sont aujourd'hui couverts par des démarches de Pays (ce qui représente 44% de la population française). Dans ce contexte, il souhaite que le Pays des Maures, qui est parfaitement dans l'esprit des lois Pasqua de 1995 et Voynet de 1999, aboutisse dans les meilleurs délais.

Il rappelle que, quelques soient les démarches engagées par l'Etat, les collectivités régionales ou départementales, il importe que les élus locaux liés aux représentants de la société civile sachent ce qu'ils veulent sur les territoires dont ils ont la charge (« *il faut qu'ils fassent partager, voire imposer un regard, une vision territoriale* »).

Enfin, il insiste sur le fait que les élus locaux et les membres associés de l'APPM élaborent ensemble et depuis le début ce « projet de territoire » qui n'est pas un projet antinomique ou qui s'opposerait à d'autres démarches territoriales comme celles menées par les Communautés de Communes, les Communautés d'Agglomérations, les SCoT, ...

*« Le Pays n'est pas un territoire administratif, politique ou législatif, c'est un territoire de projet qui peut être composé de plusieurs types de collectivités ; c'est un projet parfaitement complémentaire avec les politiques du Département et de la Région ».*

Pour finir, tout en rappelant le soutien constant de l'Etat sur ce dossier, Jean-Michel COUVE demande aux élus et membres associés présents de bien vouloir donner leur avis à l'issue de la présentation qui sera faite par CEIS et *sdp.conseils* (« *l'objectif de l'APPM est de déposer le dossier en Préfecture de Région d'ici la fin de l'année ; il est donc nécessaire que les élus soient mobilisés dans cette dernière ligne droite* »).

*L'état d'avancement de la démarche ...*

Avant de s'engager dans la présentation, Eric SCHMIDT (CEIS) souhaite donner l'exemple du Pays Nivernais Morvan qui vient de signer une 2<sup>ème</sup> contractualisation avec l'Etat et la Région pour un montant de 5,6 millions d'euros. Dans un contexte différent (celui de la Région PACA), cela ouvre néanmoins de belles perspectives aux Pays qui auront su « batailler » pour faire passer leur(s) projet(s) et qui, à l'usage, auront établi des relations de travail régulières et efficaces avec les acteurs du territoire et leurs partenaires Etat et

Région.

Ceci posé, il précise l'objectif de la présente mission qui est l'achèvement du projet de développement du Pays des Maures et sa validation par le Préfet de Région.

*« A ce stade, il n'est pas nécessaire de revenir sur l'état des lieux proposé à l'APPM en Juin 2005. La base du dossier existe, faisant même état d'un certain nombre d'actions dont certaines ont été reprises, développées (cf. les plans de financement) puis agréées dans le cadre du Pôle d'Excellence Rurale du golfe de Saint-Tropez ».*

A la suite de ces premières remarques, **Stéphane de PONCINS** présente un document d'état d'avancement du Pays, distribué aux personnes présentes à la réunion. Il indique en premier lieu la façon dont CEIS et *sdp-conseils* ont travaillé depuis l'été :

- en tenant compte d'une part de l'ensemble des procédures en cours,
- en privilégiant un projet resserré (« une première ossature de projet »),
- en établissant des principes directeurs en amont de la composition du futur Conseil de Développement.

#### *Le Pays des Maures ...*

Il rappelle ensuite que :

- *« Le projet de Pays des Maures repose sur un périmètre institutionnel (le territoire de deux SCoT(l'un approuvé, l'autre engagé), deux EPCI (l'un existant, l'autre en cours de création, deux PER (l'un labellisé et l'autre pas), ... qui, autour de l'entité des Maures, souhaitent associer deux bassins de vie (le Cœur du Var et le Golfe de Saint-Tropez) qui souhaitent partager leur développement futur et, ne veulent pas spécifier par rapport aux territoires voisins plus urbains, ... ;*
- *Même si au départ le périmètre « idéal » était celui d'une trentaine de communes (le massif des Maures), aujourd'hui, l'espace de cohésion (dans l'esprit de la loi sur les Pays) est celui des deux bassins de SCoT ;*
- *16<sup>ème</sup> Pays de la Région PACA, le Pays des Maures associe néanmoins des communes qui, intégrées à d'autres EPCI, ne peuvent légalement participer de plein droit au Pays mais feront l'objet de conventionnements en fonction des actions à porter ;*
- *à cet effet, s'il existe sur ce territoire beaucoup « d'enchevêtrements territoriaux »<sup>1</sup>, il faut considérer le Pays comme « le cœur des Maures » qui a l'avantage de reposer sur des périmètres opérationnels avec Maîtrise d'Ouvrage, documents de planification, compétences (développement économique et aménagement de l'espace), contributions des chambres consulaires, ... et le Pays va pouvoir se décliner sur ces 2 entités.*
- *enfin, sur le fond, le Pays des Maures apparaît comme une démarche très innovante et transversal reliant deux bassins (l'un littoral et plus urbain, l'autre de plaine et plus rural), deux bassins qui ont tout à faire ensemble ».*

---

<sup>1</sup> *« Il existe sur ce territoire, à plus ou moins grande échelle, un foisonnement de démarches ; ce qui témoigne d'un intérêt partagé pour le développement de ce territoire ; l'intérêt du Pays, parmi toutes ces démarches, étant de pouvoir s'inscrire dans le Contrat de Projets Etat/Région 2007/2013 ».*

Sur ce premier volet de la présentation, Jean-Michel COUVE confirme que :

- « l'objectif du Pays est bien de lier la volonté et le désir de développement des uns (littoral) aux volontés et aux désirs des autres (forestiers, agriculteurs, ...) » ;
- « il est fondamental que le projet s'inscrive fortement sur la valorisation et le développement du massif forestier et de la plaine agricole » ;
- « il ne s'agit pas d'adopter un développement qui s'oppose à ceux des territoires voisins, mais de choisir un mode de développement adaptés au caractère particulier du territoire ».

#### *Le projet et les premières actions identifiées ...*

Pour faire suite à ce premier volet, Stéphane de PONCINS (*sdp.conseils*) et Eric SCHMIDT (CEIS) présentent l'ossature du projet du Pays des Maures qui comprend 11 premières actions et 3 actions complémentaires dont ils souhaitent que les communes et membres associés débattent en apportant tous commentaires utiles, étant entendu que certaines de ces actions relèvent d'autres procédures (Charte forestière par exemple) :

- Mise en œuvre des opérations inscrites dans la charte forestière
- Étude foncière
- Étude de faisabilité de la création d'un pôle de développement économique à proximité du nœud autoroutier (situé à moins d'une heure de 3 aéroports internationaux) et dans la perspective de la future LGV (palais/centre des expositions - logistique - dégroupage - centre d'affaires - espaces d'accueil tertiaires - espace multimodal - ...)
- Centre environnemental du massif des Maures (à localiser) en écho avec le PN de Port-Cros
- Étude et développement des filières de proximité (filières courtes) + MAPA (liens production agricoles arrière-Pays - marché littoral)
- Maillage TIC et TC (services aux populations)
- Domaine des Roses Meilland (écosite de la plaine des Maures)
- Domaine des Bertrands (création d'un domaine équestre)
- Actions à définir concernant la problématique de l'eau, la culture, ...
- Ingénierie Pays
- Signalétiques/label Pays et Portes
- Site Internet latitude Gallimard Pays des Maures

A noter que l'un des éléments importants du projet de Pays est d'avoir un effet facilitateur voire démultiplicateur sur les actions qui peuvent être mises en œuvre par d'autres structures. « *Le Pays permet de faire les choses ensemble et de ne pas rester isolé ou simplement spectateur* ».

A l'issue de cette présentation, plusieurs participants souhaitent apporter des précisions sur ces actions ; sachant qu'elles devront être étudiées et validées avec le Conseil de Développement à créer.

#### A propos des opérations inscrites dans la charte forestière,

Jean-Michel COUVE confirme que les actions de la Charte forestière constituent le volet forestier du Pays. Il explique que le Pays permet de construire un projet sur le long terme, contribuant à mettre en place des activités économiques et écologiques durable en mobilisant des fonds publics indispensables pour assurer des investissements d'aménagement dans la

durée, en appui des acteurs et partenariats privés

A ce propos, **Loïc de SALENEUVE** (Chambre d'Agriculture du Var), tout en comprenant bien cette logique, rappelle « qu'il y a, dès aujourd'hui, des choses qui existent (certaines initiatives ont déjà été menées) et qui sont reproductibles ». Par exemple, la Chambre d'Agriculture a réalisé un Atlas pastoral sur la base duquel il est possible de définir les zones où l'agriculture peut jouer « un rôle DFCI ».

Pour sa part, **Sophie PERCHAT** (COFOR 83) informe l'Assemblée de la création prochaine du Syndicat Mixte de la Charte forestière qui a obtenu l'accord récent de la Région ; un Arrêté Préfectoral devant intervenir d'ici la fin de l'année.

#### A propos de l'étude de faisabilité de la création d'un pôle de développement économique,

**Jean-Michel COUVE** souligne que les Maures possèdent un espace exceptionnel, à proximité de 3 aéroports internationaux et bientôt d'une gare LGV et qu'il serait opportun, par exemple, d'envisager le développement d'activités de dégroupages ou de logistiques.

**Loïc de SALENEUVE** (Chambre d'Agriculture du Var) estime que cette action est très cohérente mais souligne que les projets de réserves et le Grenelle de l'Environnement risquent d'être antinomiques avec la réalisation de grands projets (comme par exemple la future ligne LGV).

A ce propos, **Jean-Michel COUVE** indique qu'il n'est pas opposé aux réserves biologiques naturelles mais constate l'absence du volet "durabilité" de ces mesures. Il est convaincu qu'il faut construire un projet de développement économique en parallèle des mesures de protection, c'est-à-dire faire du développement durable.

#### A propos du Centre environnemental du massif des Maures,

**Jean-Michel COUVE** confirme l'intérêt de ce projet de centre de recherche, de formation et de rencontre du Massif, de la géologie, de l'histoire, de la culture et de l'économie de « l'espace des Maures », en liaison avec le littoral et le Parc National de Porc Cros qui a un projet universitaire pédagogique, tout en précisant qu'il s'agira ici d'étudier l'environnement terrestre.

#### A propos de Étude et développement des filières agricoles de proximité,

**Stéphane de PONCINS** (*sdp.conseils*) rappelle que l'un des projets consistera à lier la production agricole de l'arrière pays « à forte production » au littoral « à forte consommation ».

**Florence LANLIARD** (Plan de la Tour) souhaite que ce volet agricole soit plus présent dans le projet de Pays. Le territoire des Maures est le premier territoire bio du Var. Il faut le valoriser. A ce titre, la filière des cantines collectives doit être étudiée.

#### A propos de l'action « maillage TIC et TC »

**Eric SCHMIDT** (CEIS) précise qu'en la matière le Pays permettra de devenir un interlocuteur privilégié auprès des opérateurs privés de télécommunication (Internet, téléphonie, ...) et ainsi d'instaurer un maillage sur le territoire.

#### A propos du projet des Roses Meilland et de celui du Domaine des Bertrands

Eric SCHMIDT (CEIS) précise qu'il s'agit de projets de développement et de diversification touristique et environnemental. A ce titre, ce sont deux « opérations touristiques intelligentes et innovantes » qui pourront être reproduites à terme à la suite d'un appel à projets.

#### A propos des actions « environnementales » (eau, ...) et à définir,

Florence LANLIARD (Plan de la Tour) regrette qu'il n'y ait pas d'approche écologique nouvelle et plus innovante. « Cette approche est aujourd'hui essentielle compte tenu des évolutions en cours, notamment dans le domaine de la construction. Le lien DFCI/agriculture doit être plus présent, le problème de l'eau aussi. De même, la mise en valeur des milieux humides, la prise en compte de la sécheresse, le réchauffement climatique (toutes sortes de préoccupations mises en avant à l'occasion du Grenelle de l'Environnement) doivent être au cœur du projet de Pays ».

Jean-Michel COUVE confirme qu'il faudra que ce type d'actions soit mis en œuvre en prenant en compte l'écologie et l'environnement. « Les nouveaux éléments, notamment issu du Grenelle de l'Environnement seront donc pris en compte. Le document sera complété. Il explique qu'aujourd'hui rien ne permet encore de mobiliser des financements de l'Etat, la région et l'Europe. Les projets d'équipement portés par la charte forestière, par exemple, risquent d'être difficilement finançables aujourd'hui ».

A ce sujet, Antoine PASTORELLI (Chambre d'Agriculture du Var) explique que « dans l'avenir rien ne sera possible si l'on ne pense pas à l'eau (cf. les capacités du territoire) et la Chambre d'Agriculture du Var est prête aujourd'hui à porter de grands projets en la matière.

#### *Le Conseil de Développement ...*

Stéphane de PONCINS (*sdp.conseils*) décrit le fonctionnement d'un Conseil de Développement, son organisation et ses fondements. Deux grandes hypothèses volontairement contrastées sont proposées : un Conseil de Développement intégré à la structure Pays ou une structure parallèle au Pays.

« Quoiqu'il en soit, en amont de sa constitution, quelques principes directeurs doivent être retenus :

- une préoccupation constante de « décloisonnement » : échelles territoriales, maîtrises d'ouvrage « internes/externes », thématiques, structures (collectivités, associations, représentations professionnelles, acteurs économiques, associations, personnalités qualifiées, milieu universitaire, ...),
- une composition à établir au regard des premières orientations de la Charte (cf. le projet de juin 2005),
- un conseil mixte associant élus et acteurs du territoire, des territoires voisins ou « témoins » et de la « diaspora des Maures »,
- une structure légère, « rassemblée et dynamique » pour se saisir efficacement avec de l'ossature « réduite » du pré contrat (cf. les 15 actions) ».

A propos du Conseil de Développement et plus généralement sur la démarche de Pays, Jean-Claude ALBERIGO (Conseil Régional PACA) explique que « la Région est en train de rattraper son retard en termes de projets d'intercommunalités. C'est ainsi qu'il y a de plus en plus de territoires de contractualisation. Concernant les Maures, face à la multitude d'initiatives, la Région a voulu créer un lien, entre chacun, pour créer un projet cohérent. Le grand nombre d'initiatives et d'acteurs motivés sont une grande opportunité pour le territoire des Maures. Il a été décidé de demander aux acteurs du territoire quelle structure ils souhaitaient, sachant que l'objectif de la Région est d'aider les

acteurs à mener leurs projets. La Région a initié la création d'un Conseil de Développement sous la forme d'une Association qui tiendra compte de la démarche du Pays des Maures ».

**Alain COLLAS** (Conseil Régional) évoque la question du Conseil de développement en informant l'Assemblée de la création récente « d'un Conseil de développement en émergence dont les premières productions seront utiles à tous les partenaires, et notamment le Pays des Maures ».

**Sandrine TORNOR** présente justement « l'Association pour un Conseil de Développement du territoire des Maures » qui vient d'être créée et dont elle a pris la Présidence. « Il s'agit d'une Association d'initiative locale qui rassemble des acteurs qui souhaitent travailler sur le territoire des Maures. Aucune structure de ce type n'existait encore sur le territoire, les acteurs locaux ont donc souhaité la créer ».

A propos de la démarche de la Région et de la création d'une Association pour un Conseil de Développement, **Jean-Michel COUVE** rappelle que « c'est le Pays qui est légitime à initier ce type de structure qui de fait existe déjà avec l'APPM (cf. ses membres associés) ». Il rappelle « le rôle majeur que tiennent les communes littorales dans le projet d'aménagement du territoire des Maures et ne voit pas comment ces communes pourraient être intégrées à un Parc Naturel Régional si la Région l'envisageait ».

#### *Les étapes à venir et la procédure Leader + ...*

**Stéphane de PONCINS** (*sdp.conseils*) termine cet état d'avancement de la démarche de Pays en proposant le calendrier des prochaines étapes :

En Octobre / Novembre :

- Investigations sur les actions retenues comme prioritaires et pouvant constituer l'ossature du Projet / Contrat
- Réunion de 3 groupes de travail regroupant les problématiques et les actions et composés d'élus, de techniciens, d'acteurs de la société civile et d'animateurs : 1. Forêt / Agriculture ; 2. Environnement / Climat ; 3. Economie / Tourisme / Infrastructures

En Novembre / Décembre :

- Constitution du Conseil de Développement
- Validation des actions en Commissions du Conseil de Développement

En Décembre / Janvier :

- Validation de la Charte de Pays et des actions du futur Contrat
- Présentation au Préfet de Région et au Conseil Régional

Pour finir, la question des candidatures à Leader + est abordée avec **André LANZA** (Grimaud) qui demande quelles sont les chances de bénéficier de Leader + ; **Jean-Michel COUVE** lui répondant que « Le Pays pourra candidater à Leader + lorsqu'il aura produit et déposé son projet de développement ».

**Annick SORASSO** (Sous-préfecture de Draguignan) précise aux participants qu'il y a en Sous-préfecture un Chargé de Mission Leader + et qu'il est à la disposition de ceux qui le souhaitent.

Alain COLLAS (Conseil Régional) indique que 14 dossiers de candidatures ont déjà été déposés, que les échéances sont la fin décembre 2007 et que la Région sera très attentive aux candidatures, soutenant de préférence les PNR et les Pays préexistants.

\*\*\*

### 3. Présentation du projet de site Internet proposé par les éditions Latitude Gallimard

Jean-Michel COUVE présente Madame Juliette LEYGUES (Editions Latitude Gallimard) qui détaille le projet de site Internet que la société Latitude Gallimard propose de réaliser pour le compte de l'APPM.

Elle rappelle que « les sites Internet "Latitude Gallimard" permettent d'accéder à une communication au niveau européen. « La cible » est en effet les voyageurs de toute l'Europe qui voyagent à n'importe quelle période de l'année. Ce site est un vecteur d'images tourné vers des cibles qualifiées, et a pour objectif de faire repérer et découvrir un territoire riche en identité. Le projet repose autant sur l'image du golfe de Saint-Tropez et du Pays des Maures que sur la marque et le concept de la collection Gallimard "Encyclopédies du voyage" qui sont des références européennes ».

Elle expose ensuite la méthode de travail pratiquée par les équipes de la société :

- « il y aura un choix de thématiques clés, lieux, activités, personnages, ... seront choisis pour incarner l'identité du territoire. Les éditions GALLIMARD s'occupent ensuite d'aller sur le terrain pour rencontrer et écouter et mettre ainsi en scène la sélection proposée. Certaines adresses de restaurants et d'hébergements seront choisies pour figurer sur le site, en fonction de la qualité de la prestation offerte (sur la base d'une charte de qualité en lien avec le site Internet) ».
- « le site va permettre de créer et alimenter une base de données puis la collection sera déclinée dans tous les nouveaux canaux de diffusion disponibles actuellement (MP3, PDA, téléphones portables, ...). Le site et ses supports seront traduits en 2 langues étrangères. L'objectif recherché est d'inciter à la découverte. Un suivi de l'actualité saisonnière aura lieu tout au long des 3 années ainsi qu'un mouvement permanent des contenus du site, ce qui optimisera le contenu éditorial et le travail des mots clés ».

Juliette LEYGUES (Latitude Gallimard) précise « qu'il y aura des relations avec la presse et des partenariats avec les Tours Operators et des co-productions. Par ailleurs, le site sera lié au portail de recherche de la collection ainsi qu'à certains blogs. Bien sûr, comme il a été demandé, les sites des offices de tourisme seront mis en lien dans le site ».

Enfin, elle explique qu'un petit comité de suivi sera constitué et réuni occasionnellement et présente le budget du projet, qui se décline sur 3 années (60 000 € HT pour la création initiale du site, 30 000€ HT pour faire l'évolution éditoriale et 30 000 € HT pour son référencement, la promotion et le marketing ; soit un total de 120 000 € HT).

Pour prolonger cette présentation, Jean-Michel COUVE rappelle l'historique de « ce dossier, qui devait, un temps, être porté par le Syndicat du Tourisme du Golfe de Saint-Tropez, qui est depuis inscrit au titre des actions structurantes du Pôle d'Excellence Rurale du Golfe de Saint-Tropez et a déjà fait l'objet d'attribution d'une subvention de l'Etat de 30 % ».

Alain FABRE (Cannet-des-Maures) confirme que cette action pourrait être une bonne base à la constitution du Pays mais se demande si ce n'est pas un peu prématuré pour le Cœur du Var qui n'a pas encore de structures d'accueil touristiques. Il informe par ailleurs savoir que

le CDT est en pleine restructuration et qu'il pourrait être délocalisé dans « Cœur du Var ».

En conclusion, il est décidé d'engager le projet au titre du Pôle d'Excellence Rurale du Golfe de Saint-Tropez et sous maîtrise d'ouvrage Association de Préfiguration du Pays des Maures.

\*\*\*

#### 4. Rapport d'Activités 2006, Approbation des Comptes de l'exercice 2006, Affectation des résultats, Projet de Budget 2007 et Cotisations 2007

##### Rapport d'activité

Le Président lit le rapport d'activité de l'Association qui est adopté à l'unanimité.

---

*2006 a été une année de transition dans notre démarche, dans l'attente d'en savoir plus sur la nouvelle génération des Contrats de Plan. Le contrat de projet Etat-Région n'a finalement été signé qu'en début d'année 2007.*

*Cependant, l'année 2006 a été riche à plusieurs titres :*

##### **Les Pôles d'Excellence Rurale.**

*Elément manifestant l'intérêt de l'Etat pour notre territoire, et pour la prise en compte de notre logique de valorisation de l'espace naturel, la labellisation du Pôle d'Excellence Rurale du golfe de Saint-Tropez en juin 2006, évoqué au cours des AG précédentes.*

*La candidature portée par le syndicat du SCoT du Golfe de Saint-Tropez, dont le contenu est en parfaite cohérence avec la démarche du Pays des Maures et la Charte forestière, a été retenue dès le premier appel à projets d'octobre 2005.*

*J'ai regretté que la communauté de communes Cœur du Var ait, dans un premier temps, fait le choix de présenter une candidature isolée, alors que son dossier incluait des projets incontestablement structurants pour l'ensemble des Maures.*

*On peut regretter également que cette candidature n'est pas été retenue lors de la 1ère vague et que Cœur du Var ait renoncé à participer au second appel à candidature, alors que notre soutien et la coopération de l'APPM lui étaient acquis.*

*La convention, signée avec l'Etat, prévoit un financement par l'Etat à hauteur de 30%, soit une enveloppe globale de 533 000 € pour les 5 opérations inscrites dans le PER. Elle crée, également, un comité de pilotage qui s'est réuni pour la première fois le 18 avril dernier.*

##### **Faire converger les initiatives.**

*Nous en avons discuté lors de notre dernière assemblée générale, de multiples initiatives se sont fait jour sur notre territoire des Maures : outre la Charte forestière, la réflexion engagée par la Région PACA quant à l'avenir des Maures, les politiques départementales de territoire et de massif, la démarche expérimentale de Gestion Intégrée des Zones Côtières, et plus récemment, la procédure de redéfinition du périmètre du Parc National de Port Cros, le projet de réserve naturelle de la Plaine des Maures et la Réserve Biologique Intégrale du massif ....*

*Ces initiatives peuvent être bénéfiques pour les Maures si elles concourent à la promotion de l'unité et du développement de ce territoire ; mais elles peuvent être pénalisantes si elles accentuent encore l'éclatement des Maures entre des enjeux territoriaux antagonistes.*

##### **La Charte forestière.**

*Elaborée à compter de 2001, a été approuvée par son comité de pilotage le 26 janvier 2006.*

*Ce document ambitieux comporte un grand nombre de propositions d'actions, une trentaine, classées en 6 thèmes :*

- 1 - maîtrise du développement de l'habitat en forêt (missions de conseil et d'assistance) ;
- 2 - coordination des actions pour la D.F.C.I., (les communautés, syndicats et communes isolées concernées, gardant leurs compétences opérationnelles) ;
- 3 - création d'un Centre d'Information et d'Interprétation du massif (structure d'animation pédagogique et touristique) ;
- 4 - appui, suivi et évaluation de projets pilotes (dans les domaines du bois-énergie, de la remise en exploitation de la suberaie, et de l'implantation d'activités agricoles en forêt) ;
- 5 - protection patrimoniale et relation avec les usagers, chasseurs, forestiers, archéologues, etc (très complémentaire du thème 3) ;
- 6 - animation et communication en direction des acteurs forestiers, notamment les propriétaires (très complémentaire des thèmes 3 et 5).

Pour la mise en œuvre de la Charte forestière, qui nécessitera en conséquence un fort engagement des communes, des partenaires concernés, de l'Etat, de la Région et du Département, l'association des communes forestières (COFOR) a proposé la création d'un **syndicat mixte** associant communes et EPCI du massif, ainsi que la Région et le Département.

#### **Le Conseil Régional PACA.**

Il a délibéré en juin 2005 une importante étude portant sur la future "gestion" du territoire des Maures.

Le président de l'APPM a aussitôt, adressé un courrier au président du Conseil Régional, pour lui rappeler notre démarche de Pays et lui proposer de nous associer à sa réflexion.

Depuis lors l'APPM a participé, ou été représenté, à des réunions de travail que cette collectivité a bien voulu organiser.

On a ainsi pu constater que les services de la Région semblent avoir élargi leur vision du sujet et ne privilégient plus la seule hypothèse du P.N.R., n'excluant plus, par là, la perspective d'un Pays.

Le bureau d'études chargé de réaliser la prestation, a présenté son diagnostic au mois de juin dernier.

#### **Le Conseil Général du Var**

Il a mis en œuvre, des politiques territoriales : contrats dit "de territoire" avec les espaces à enjeux (SCoT) ainsi que plusieurs schémas départementaux thématiques : déplacements et transports, espaces naturels sensibles, Alimentation en Eau Potable, Tourisme,.....

Quant à la politique dite "de massif", le Conseil Général l'a présenté lors de la conférence territoriale du SCoT du golfe de Saint-Tropez, comme un moyen de mise en cohérence et de programmation d'actions exclusivement consacrées à la D.F.C.I., ce qui ne répond que très partiellement à l'exigence d'aménagement du massif.

#### **La démarche expérimentale de Gestion Intégrée des Zones Côtières.**

Le SIVOM du Littoral des Maures, qui regroupe 4 communes du SCoT du golfe (Cavalaire, La Croix Valmer, Ramatuelle et Le Rayol Canadel), a été retenu dans le cadre d'un appel à projets de la DATAR sur le thème de la GIZC, en application de recommandations de l'Union européenne.

L'expérience et les succès du SIVOM du littoral des Maures, et en particulier de sa démarche de pédagogie et d'aide à la décision en matière littorale au travers de son Observatoire marin, expliquent ce choix.

L'expérimentation, aujourd'hui achevée, visait à mieux associer les populations locales aux décisions publiques pour un développement durable du littoral.

Le consensus s'est fait entre les responsables du SIVOM pour que la démarche de la GIZC se prolonge et s'élargisse au travers du chapitre individualisé valant S.M.V.M., de notre SCoT désormais exécutoire.

La démarche en faveur du territoire des Maures est, en elle-même une démarche de développement intégré.

La dimension littorale est un élément important du projet de Pays en raison de la richesse que ce dernier constitue ; mais il ne faut pas oublier les préoccupations et enjeux spécifiques au massif forestier d'une part et à la plaine des Maures d'autre part.

#### **La Réserve Biologique Intégrale du massif des Maures.**

Voilà un projet, irréversiblement engagé, qui paraît en contradiction totale avec notre approche du sujet : 3 000

hectares de forêts au cœur du massif des Maures, exclusivement voués à la protection.

Pour autant, après m'en être entretenu avec les dirigeants de l'Office et après une visite sur place avec le directeur de l'Environnement de l'ONF, j'ai considéré que cette initiative ne présentait pas les inconvénients qu'on pouvait craindre et pouvait être approuvée, à la condition que l'équilibre entre protection est mise en valeur soit trouvé à l'échelle du massif et du territoire des Maures.

D'autre part les responsables de l'O.N.F. se sont déclarés ouverts à toutes propositions concernant la valorisation en termes de communication ou d'expérimentation sur le territoire de la RBI.

#### **Le projet de réserve naturelle de la plaine des Maures.**

Le président a, à plusieurs reprises, eu l'occasion d'exposer ma position quant aux projets de protection de la plaine des Maures.

Il s'est clairement prononcé contre la démarche de l'Etat, qui a inventé en 1997 un PIG de protection dans la plaine, dont les limites remontaient, sans véritable justification, jusqu'au sommet du versant nord des Maures sur la commune de La Garde Freinet.

Ce PIG a entraîné de fortes contraintes d'urbanisme dans les PLU, conjointement avec l'application de la loi SRU.

Un projet de réserve naturelle a ensuite été évoqué jusqu'en 2006, année durant laquelle une concertation, relativement étroite, s'est instaurée.

Relativement étroite puisque l'APPM n'y a jamais été associée ni même notre syndicat du SCoT, alors que ce projet concerne 5 communes de l'A.P.P.M., et une des communes (La Garde Freinet) du SCoT !!!

Nous n'avons découvert que très récemment que ce projet avait une extension déraisonnable : 5 265 ha !

Jean-Michel COUVE a indiqué au Préfet du Var par courrier en date du 22 décembre 2006, ses réserves sur cette initiative, non pas seulement sur le fond, mais également sur la méthode.

Il a, en particulier, fait référence aux études engagées par la Région et à la démarche de l'A.P.P.M, et a demandé au Préfet de surseoir à la création de la Réserve. Cette création ne semble en effet pas aller dans le sens de ce que nous proposons pour la plaine et le territoire des Maures, c'est-à-dire non seulement la conservation des milieux et des espèces fragiles, mais également la mise en valeur de l'espace naturel.

Pour autant, l'enquête publique et le commissaire enquêteur a donné un avis favorable au projet moyennant quelques adaptations.

#### **Le périmètre du Parc National de Port Cros.**

Dans ce contexte, la nouvelle initiative prise, en application de la loi, par les dirigeants du Parc National de Port-Cros, de proposer à plusieurs communes du littoral des Maures d'entrer dans le périmètre du Parc (Bormes, La Londe, Le Lavandou, Le Rayol Canadel, Cavalaire, La Croix Valmer et Ramatuelle, voire Saint-Tropez?), constitue une source supplémentaire d'interrogation.

Il s'agit, de rendre ces communes littorales, solidaires de la préservation des îles d'Or, qui sont le prolongement en mer du massif des Maures, et du plan d'eau ainsi délimité.

Les responsables du Parc se sont interrogés sur l'extension à donner à ce "périmètre optimal", selon la terminologie de la loi du 14 avril 2006, et à l'aire d'adhésion.

Après avoir envisagé l'hypothèse d'une zone incluant les bassins versants des cours d'eau de la crête des Maures à la mer, ils ont privilégié une espace plus restreint, ce qui conduit à détacher les communes littorales du massif, pour accroître leur intimité avec l'espace littoral.

Cette démarche, très avancée et qui doit trouver sa conclusion en 2008, paraît en contradiction avec le principe d'unité que proposent pour les Maures, aussi bien la démarche de l'A.P.P.M. que, il faut le souligner, les tenants d'un Parc Naturel Régional des Maures.

**Ces derniers épisodes confirment que la démarche de Pays des Maures doit être le fil conducteur et la**

*fédératrice des projets contenus dans la Charte forestière, des actions fortement symboliques contenues dans le P.E.R., ceci en cohérence et complémentarité avec les intentions du Conseil Général du Var et avec le soutien du Conseil Régional.*

### Comptes 2006 / Résultats 2006

Les comptes de l'année 2006 ont été transmis à tous les membres de l'association avec la convocation, accompagnés du rapport de gestion.

Carole BLION, Expert comptable de l'association, procède à la lecture de son rapport de gestion.

Cotisations communes	+ 35 707
Cotisations organismes	+ 1 989
Subventions	+ 35 000
<b>Total recettes</b>	<b>+ 72 696</b>
Frais de gestion courante	- 8 942
Salaires	0
Etudes	- 34 684
Dotations aux provisions	0
Charges exceptionnelles	- 153
<b>Total dépenses</b>	<b>- 43 779</b>
Solde intermédiaire	+ 28 917
Report non utilisé	-35 000
<b>RESULTAT</b>	<b>-6 083</b>
Report fin d'exercice	69 472

Carole BLION explique que certaines cotisations n'ont pas encore été perçues. Elle explique en particulier que des créances antérieures à 2003, d'un montant total de 3 288 euros pourrait être passé en charge exceptionnelle lors du prochain bilan.

Jean-Michel COUVE rappelle que le coût de fonctionnement de cette association est très faible et que les cotisations communales sont stables depuis plusieurs années.

Les rapports comptables 2006 ne font l'objet ni de remarque ni de questions particulières. L'assemblée générale approuve les comptes de 2006 et le rapport de gestion de l'expert comptable, tels qu'ils ont été présentés et vote l'affectation du résultat (déficit de 6 083 euros) en « report à nouveau » dont le montant cumulé s'élève ainsi à 69 472 euros. L'assemblée générale donne quitus au président de sa gestion durant l'exercice 2006.

### Projet de budget 2007/2008 et cotisations

Le Président propose de reporter la question du budget prévisionnel à la prochaine réunion de l'APPM.

La séance est levée à 12h30.

\*\*\*